

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Association Saint Jean Bosco

CORRESPONDANT :

Association Saint Jean Bosco – Route de Saint-Charles – 97113 Gourbeyre - Tél. : 0590 60 50 14

Courriel : associationsaintjeanbosco@apprentis-auteuil.org.

ADRESSE INTERNET DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

<https://saintjeanbosco.apprentis-auteuil.org/>

OBJET DU MARCHÉ :

Proposition d'ateliers de découverte professionnelle du 15/03/2024 au 30/06/2025 et à destination des jeunes âgés de 16 à 29 ans bénéficiaires du programme « PARCOURS 16-29 BOSCO » (Opération MDFSE n° à communiquer ultérieurement).

Cette prestation s'inscrit dans le cadre du projet « PARCOURS 16-29 BOSCO », dont le fonctionnement est cofinancé par le Fonds Social Européen.

TYPE DE MARCHÉ :

Prestations

TYPE DE PROCÉDURE :

MAPA

CODE CPV :

92000000-1 Services récréatifs, culturels et sportifs

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

11 Mars 2024 à 17 heures.

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal Judiciaire de Pointe à Pitre

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

21 Décembre 2023

Marché à procédure adaptée supérieur à 40 000 €

CAHIER DES CHARGES

Organisme : ASSOCIATION SAINT JEAN BOSCO

Cadre projet : PARCOURS 16-29 BOSCO – Opération MDFSE n° à communiquer ultérieurement

OBJET DU MARCHÉ :

ATELIERS DECOUVERTE METIERS

Pour la période du 15/03/2024 au 30/06/2025

AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FSE

Date de remise des offres : 11/03/2024 à 17h00.

CONTENU

1.	PERSONNE CONTRACTANTE.....	4
2.	OBJET DU MARCHÉ.....	4
3.	CONTEXTE DU MARCHÉ.....	4
4.	PRESTATIONS A REALISER.....	6
4.1.	LOT n°1 : activités culturelles et artistiques.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.	LOT n°2 : Activités sportives.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3.	LOT n°3 : Activités de solidarité.....	Erreur ! Signet non défini.
4.4.	Recommandations particulières :.....	6
5.	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	6
5.1.	Durée du marché.....	6
5.2.	Modalités d'exécution.....	7
6.	PREROGATIVES ET COMPETENCES REQUISES.....	Erreur ! Signet non défini.
6.1.	Assurance.....	7
6.2.	Garantie d'exécution.....	7
7.	OBLIGATIONS DE PUBLICITE.....	7
8.	RENSEIGNEMENT DES INDICATEURS ET CONTRIBUTION AUX TRAVAUX D'EVALUATION.....	Erreur ! Signet non défini.
9.	CONSERVATION ET PRESENTATION DES PIECES RELATIVES A L'OPERATION.....	8
10.	SUIVI EN COURS D'EXECUTION.....	8
11.	PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ FOURNIES.....	8
12.	CONDITIONS DE LA REPONSE A L'APPEL D'OFFRE.....	Erreur ! Signet non défini.
12.1.	REPONSE A LA CONSULTATION ET ECHEANCIER.....	8
12.2.	PRESENTATION DES OFFRES.....	9



PLAN
D'INVESTISSEMENT
DANS LES COMPÉTENCES



13.	CRITERES D'EVALUATION	9
14.	MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT	10
15.	ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE	10

1. PERSONNE CONTRACTANTE

Raison sociale (nom détaillé sans sigle)	ASSOCIATION SAINT JEAN BOSCO Projet « Parcours 16-29 Bosco » (Opération MDFSE n° à communiquer ultérieurement)
Sigle (le cas échéant)	ASJB
N° SIRET	812 092 245 00016
Code APE	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Adresse de l'établissement porteur de projet	Route de Saint-Charles 97113 GOURBEYRE
Courriel	associationsaintjeanbosco@apprentis-auteuil.org
Site internet, le cas échéant	saintjeanbosco.apprentis-auteuil.org
Statut juridique	Association loi 1901

L'association Saint Jean Bosco est affiliée à la Fondation Apprentis d'Auteuil.

2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la proposition d'ateliers collectifs sur la découverte du métier pour des jeunes entre 16 et 29 ans dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- Agriculture
- Pâtisserie
- Cuisine
- Mécanique (automobile, nautique)
- Nautisme
- Commerce
- Restauration
- Tertiaire
- Construction-bâtiment
- Autres secteurs d'activités.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre du projet « PARCOURS 16-29 BOSCO », dont le fonctionnement est financé par le Fonds Social Européen.

3. CONTEXTE DU MARCHÉ

L'Association Saint Jean Bosco est un établissement qui œuvre à l'insertion ou la réinsertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Notre projet d'établissement s'articule autour de 4 dimensions qui sont les conditions d'une dynamique éducative dont la relation est au cœur. Elles expriment la prise en compte de la globalité de la personne dans une dynamique de rencontre, au sein d'une communauté, pour trouver sa voie.

L'Association Saint Jean Bosco est reconnue pour son action auprès des jeunes fragilisés rencontrant des difficultés et, face aux défis de la société et du monde, s'engage à accompagner ces jeunes vers une insertion socio-professionnelle réussie et durable.

Le projet PROPULSE concerne des jeunes de 16 à 29 ans. Il a pour objectif de favoriser l'accès à l'apprentissage. Le projet qui a commencé à accueillir son premier groupe de jeune depuis Septembre 2023.

Nous allons accueillir 105 jeunes répartis comme suit :

- Session 2 : A partir de Mars 2024 – 35 participants
- Session 3 : A partir de Septembre 2024 - 35 participants
- Session 4 : A partir de Mars 2025 - 35 participants

Ce projet est un accompagnement socio-professionnel d'une durée moyenne de 18 semaines. Après les 5 premières semaines d'intégration, nous souhaitons proposer des ateliers de découvertes des métiers cités plus haut. Les activités peuvent être réalisées en dehors du site de Saint Jean BOSCO.

4. PRESTATIONS A REALISER

Cette proposition contient 8 lots. Un prestataire peut se positionner sur un ou plusieurs lots et dans chacun des lots, proposer 1 ou plusieurs activités.

- 4.1. Lot n°1 : Découverte du métier de l'agriculture
- 4.2. Lot n°2 : Découverte des métiers de bouche (cuisine, pâtisserie, ...)
- 4.3. Lot n°3 : Découverte du métier de la mécanique (auto, bateau, ...)
- 4.4. Lot n° 4 : Découverte des métiers du nautisme
- 4.5. Lot n°5 : Découverte des métiers du Commerce
- 4.6. Lot n°6 : Découverte des métiers de tertiaire
- 4.7. Lot n°7 : Découverte des métiers de la construction et du bâtiment
- 4.8. Lot n°8 : Découverte autres métiers

5. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES :

Chaque atelier proposé est totalement pris en charge par le prestataire (assurance, licence, matériel...). Le prestataire devra indiquer la capacité d'accueil (de participants) maximale par séance.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Permettre à des jeunes de se projeter dans un projet professionnel
- Participer à un atelier technique pour bien s'imprégner du métier à découvrir
- Identifier les principales compétences du métier à découvrir.

6. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

6.1. Durée du marché

Le présent marché relatif aux prestations de fourniture de repas en liaison chaude et en liaison froide pour les jeunes du dispositif PARCOURS 16-29 BOSCO est valable pour une durée de 15 mois du 15/03/2024 au 30/06/2025.

6.2. Modalités d'exécution

Chaque session peut être scindée en sous-groupes. Nous attendons des ateliers de découvertes d'une durée de 7h à 35h maximum. Nous privilégions une méthode pédagogique basée sur des mises en situation. Le programme de formation peut se répéter sur chaque session.

Lieu d'exécution des prestations :

Sur le site ou sur le territoire des îles de Guadeloupe.

Période d'exécution :

Du 15 Mars 2024 au 30 Juin 2025.

Déroulement des prestations :

Les prestations de découverte métier pourront se dérouler en journée de 8h00 à 15h30 sur les temps d'accompagnement du projet, sur le site de Saint Jean BOSCO ou tout autre lieu pris en charge par le prestataire.

Le programme pédagogique proposé doit s'adapter au public. Le rythme de la prestation et des séances hebdomadaires sont modulables : 2h00, 4h00 ou 6h30.

Suivi pédagogique :

Réunions préparatoires avec l'équipe pédagogique et les intervenants.

Le prestataire s'engage à compléter à chaque séance une fiche récapitulant le déroulement de l'activité ainsi que la fiche de présence. Le prestataire s'engage à fournir un bilan intermédiaire et un bilan final pour chaque session de projet.

Résultats attendus :

- Mieux comprendre le fonctionnement du monde du travail
- Et d'approfondir leurs connaissances des différents secteurs d'activité et des métiers présentés

6.3. Assurance

Dans le cadre du présent marché, le prestataire atteste de sa couverture par la souscription d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile. Le contrat d'assurance devra couvrir la période d'exécution de la prestation.

6.4. Garantie d'exécution

Le prestataire s'engage à assurer la continuité de service en toutes circonstances. Il doit informer l'Association Saint Jean Bosco de toutes éventuelles difficultés et prendre toute mesure de substitution. En cas de grève de son personnel ou tout autre cause qui lui soit imputable, il doit assurer un service minimum de type repas froid.

7. OBLIGATIONS DE PUBLICITE

Le prestataire est tenu d'opérer une publicité explicite du cofinancement de l'opération réalisable par le concours des Fonds communautaires.

Le prestataire a ainsi l'obligation de faire état de la participation du FSE, notamment dans le cadre de toute publication ou communication auprès des participants. Il utilisera les documents transmis dans le cadre de la présente mise en concurrence qui utilisera une charte graphique commune.

Cette charte est annexée dans le cadre de la présente mise en concurrence (Annexe 1 : « Tutoriel de mise en œuvre des obligations de publicité et d'information »).

8. SUIVI EN COURS D'EXECUTION

Le prestataire est tenu de recevoir les représentants de l'association Saint Jean Bosco dans le cadre de visite, en cours d'exécution de l'opération. A cette occasion, il communiquera toute information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

9. CONSERVATION ET PRESENTATION DES PIECES RELATIVES A L'OPERATION

Les modalités d'exécution doivent permettre d'assurer le suivi et le contrôle des crédits européens : le prestataire sera tenu d'utiliser les documents justifiants l'activité réalisée et de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation.

Le prestataire tient à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme, à titre indicatif le 30 juin 2025. Durant cette période, le titulaire se soumet à tout contrôle, sur pièces et / ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.

Le non-respect des obligations mentionnées entraînera une suspension du paiement dû, jusqu'à régularisation de la situation, à défaut les sommes indûment perçues seront recouvrées.

10. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE FOURNIES

Le présent cahier des charges.

11. REPONSE A LA CONSULTATION ET ECHEANCIER

Les offres seront adressées par :

- **Voie électronique** à : associationsaintjeanbosco@apprentis-auteuil.org
- Ou **remise contre récépissé** à l'adresse suivante :
A l'attention de Mme Virginie RAYMOND
Association Saint Jean Bosco
Route de Saint-Charles
97113 Gourbeyre
- Ou par **voie postale**, sous pli recommandé avec avis de réception à la même adresse.

Dans les TROIS cas, elles devront parvenir avant le 11/03/2024 à 17h00.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et, pour les exemplaires papiers, seront renvoyés à leurs auteurs.

DEMANDES DE PRECISIONS

Fixe : 0590. 60.50.14

Mail : associationsaintjeanbosco@apprentis-auteuil.org

12. PRESENTATION DES OFFRES

Éléments nécessaires à la sélection des candidatures (renseignements permettant d'évaluer les capacités financières, professionnelles et techniques des candidats) :

12.1. Coordonnés du répondant

- Nom du prestataire
- Adresse postale
- Statut juridique de la structure
- Téléphone
- SIRET
- Fax
- Nom du Gérant
- E-Mail
- Nom de la personne responsable au sein de la structure
- Site Internet l'action

12.2. Qualifications et expérience professionnelle de l'équipe d'intervention

- Lettre de candidature
- Déclaration du candidat

12.3. Éléments nécessaires au choix de l'offre :

- La proposition de formation détaillée (programme pédagogique)
- L'offre financière détaillée (devis)

13. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- Qualité de la proposition pédagogique – 10 points
- Le prix – 10 points

Ne seront retenues que les propositions formulées sous forme de lot mentionnant les indications suivantes :

- Le nom de l'activité
- Le descriptif de l'activité
- Le nombre d'heures de réalisation
- Le coût horaire
- Le nombre de participants par séance
- Le coût suivant le nombre de participants

14. MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Les prestations feront l'objet d'un paiement par commande :

- Après vérification du service fait et contrôle via un tableau récapitulatif des commandes mensuelles
- Sur présentation des factures adressées à l'Association Saint Jean Bosco et transmises obligatoirement par mail à l'adresse : facturation.asjb@apprentis-auteuil.org. Les factures devront comprendre la mention « **PARCOURS 16-29 BOSCO – Opération MDFSE n° à communiquer ultérieurement** », ainsi que les périodes de livraison concernées.

15. ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Le titulaire du marché ainsi que l'ensemble de son personnel sont tenus au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les personnes, faits et informations dont il aura eu connaissance durant l'exécution du marché.

ANNEXE 1



Tutoriel

sur la mise en œuvre des obligations de publicité

I. Généralités



Le logo « l'Europe s'engage en France » reste d'application pour le programme opérationnel national FSE pour « l'Emploi et l'Inclusion » 2014-2020.

En conséquence, les bénéficiaires de ce programme doivent apposer ce logo sur leur documentation, outils, sites et pages internet dans les mêmes conditions qu'en 2007-2013.

Concernant le Programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes », les bénéficiaires n'utilisent pas le logo « l'Europe s'engage en France » mais le logo spécial « IEJ » disponible en 4 couleurs différentes.



Les bénéficiaires doivent apposer le logo de la couleur de leur choix sur leur documentation, outils, page internet à l'exclusion du logo « l'Europe s'engage en France » réservé au seul programme PON « Emploi et Inclusion ».

Dans les 2 cas, les logos sont déclinés régionalement.

Il existe également une charte graphique² propre aux FESI.

En tant que porteur de projet du PO « Emploi et Inclusion », vous êtes libre de télécharger cette « charte graphique » complète pour « habiller » vos productions FSE mais ce n'est pas obligatoire. Seule l'apposition du logo en signature l'est. La charte graphique est téléchargeable sur le site www.fse.gouv.fr et reste utilisable pour la période 2014-2020.

A noter également : pour mieux identifier l'IEJ comme une initiative spécifique « à part » du PON « Emploi et Inclusion », la DGEFP a choisi de ne pas utiliser la charte pour ce programme. Seuls les logos IEJ sont donc utilisés pour l'IEJ.

² Une « charte graphique » sert dans le champ de la communication, à « habiller » des documents, des sites internet, des éléments de scénographie pour une institution ou une entreprise. Elle repose sur des règles en termes de couleur, de police de caractères, de taille, d'emplacement des éléments etc... qui sont réunis dans un document appelé « charte » et qu'utilisent les communicants et graphistes pour élaborer leur documentation, leur site internet, l'habillage d'un événement.

II. Rappel des responsabilités des bénéficiaires en termes de publicité (référence : annexe XII du règlement n°1303/2013 du 17 décembre 2013)

A/ Les obligations identiques à la période 2007-2013 :



UNION EUROPÉENNE

1/ Apposer le drapeau européen et la mention « UNION EUROPEENNE » dans le cadre de toute action d'information et de communication parmi les logos de signature.

Pour cela, vous devez à minima apposer systématiquement l'emblème de l'Union (cf le drapeau européen) avec la mention « UNION EUROPEENNE » en toutes lettres sur tous les documents importants de votre projet : courrier, attestation de stage, signature internet d'email, brochures de présentation du projet, dossier de formation, formulaire d'inscription etc...

L'emblème de l'Union doit être en couleurs chaque fois que possible et obligatoirement sur les sites internet. La version monochrome (noir et blanc) n'est pas possible sauf cas justifiés (par exemple, la création d'une affiche entièrement en noir et blanc).

Ne sont donc plus autorisées les versions suivantes sauf cas justifiés (donc à éviter) :



UNION EUROPÉENNE



UNION EUROPÉENNE

2/ Faire mention au soutien du Fonds social européen en complément des logos de signature.

Le règlement prévoit également que tout document/site etc., relatif à la mise en œuvre de l'opération comprenne une mention indiquant que le programme opérationnel concerné est soutenu par le Fonds social européen. Au regard de ces éléments, nous recommandons la phrase suivante à côté des logos de signature de vos documents, pages internet, et outils de communication :



UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé
par le Fonds social européen
dans le cadre du programme
opérationnel national « Emploi
et Inclusion » 2014-2020

Pour le PON « Emploi et Inclusion »



UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé
par le Fonds social européen
dans le cadre du programme
opérationnel national
« Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

Pour « l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

REMARQUE : Pour écrire « Union européenne » et la phrase-mention au cofinancement, les seules polices de caractères autorisées sont : Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana et Ubuntu. Les autres polices sont interdites par le règlement.



PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL POUR L'EMPLOI ET L'INCLUSION ET "PROGRAMME OPÉRATIONNEL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES"

Voici notre recommandation pour « signer » vos documents en bas de page, en bandeau « 4ème de couverture » de vos brochures, vos pages internet ou sites dédiés au projet, etc. :

Pour le Programme opérationnel national « Emploi et Inclusion », de gauche à droite :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Pour le Programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

L'emblème (drapeau) et la mention UNION EUROPEENE doivent toujours être visibles et placés bien en évidence. Leur emplacement et taille sont adaptés à la taille du matériel ou du document utilisé.

REMARQUE IMPORTANTE POUR LES SITES INTERNET :

L'emblème et la mention doivent être visibles dès l'arrivée sur le site à la page d'accueil (si le site est dédié au projet) ou à la page de présentation sans avoir besoin de faire défiler la page pour pouvoir voir le logo. Autrement dit, le scrolling est interdit s'il est nécessaire pour voir l'emblème de l'Union. Par conséquent, le bénéficiaire devra s'en assurer.

B/ Les obligations complémentaires à respecter pour 2014-2020 :

3/ Si vous avez un site internet.

Vous avez l'obligation réglementaire de décrire dans un article, une page ou une rubrique, votre projet en mettant en lumière le soutien de l'Union européenne.

Plus le montant de votre projet est financièrement important pour votre structure (proportionnalité du montant de l'aide par rapport à votre budget annuel), plus vous êtes tenu d'apporter une description complète mettant en évidence l'apport européen dans son montage et sa réalisation. L'article, la page ou la rubrique doit être accessible facilement pour les internautes et visible tout au long de la vie du projet. Il convient donc d'éviter un article actualité et de privilégier une fenêtre accessible dès la page d'accueil.

Cette obligation est une nouveauté 2014-2020 et nous vous invitons à actualiser régulièrement la page ou la rubrique de votre site internet dédiée à votre projet FSE.

4/ Mettre au minimum une affiche A3 présentant des informations sur le projet et son cofinancement FSE à l'entrée de votre bâtiment.